

### 2.3.3 La prévention des dommages aux disques rigides

Sous certains rapports les disques rigides sont plus fiables que les disques souples, mais ils sont également susceptibles de dommages. Les dommages aux disques rigides entraînent des dépenses considérables en pertes de données et en remplacement de matériel. Voici quelques suggestions pour prévenir des accidents:

- **NE PAS** déplacer la machine, même d'un centimètre, sans garer les têtes de lecture. Les disques les plus récents assurent le garage automatiquement. Les plus anciens exigent une opération de logiciel. Le garage consiste à écarter les têtes de lecture de la surface d'enregistrement. En cas de doute, consulter le Microcentre. Même si vous avez le garage automatique, **TOUJOURS COUPER L'ALIMENTATION DE L'ORDINATEUR AVANT DE LE DÉPLACER.**
- **TOUJOURS** installer l'ordinateur sur une surface solide qui ne risque pas de vibrer en cas de choc.
- **TOUJOURS** garer les têtes et couper l'alimentation avant de soulever la machine pour récupérer un objet qui a glissé dessous.
- En somme, traiter votre machine comme une chaîne stéréophonique coûteuse équipée d'une délicate tourne-disque.
- Finalement: Faire fréquemment des copies de sécurité.

### 2.3.4 Récupération en cas de « reformatage » ou d'effacement

Si par accident vous effacez des fichiers ou « reformatez » un disque rigide, **CESSEZ IMMÉDIATEMENT TOUTES OPÉRATIONS SUR CE DISQUE.** Appelez immédiatement le Microcentre. Il y aura peut-être là quelqu'un qui sera en mesure de récupérer les données au moyen de logiciels spécialisés.

## 2.4 La norme de sécurité Tempest

Le terme Tempest s'applique à un ensemble de normes établies à l'origine pour les forces armées des États-Unis, destinées à protéger les équipements contre l'écoute illicite.

**ABSOLUMENT TOUT** traitement informatique de données classifiées doit s'effectuer sur des équipements satisfaisant la norme Tempest.

Les équipements Tempest doivent porter l'étiquette « Usage classifié autorisé » (formulaire EXT 1242), et les autres l'étiquette « Usage classifié interdit » (formulaire EXT 1241).

Si votre machine n'a ni l'un ni l'autre, il faut supposer qu'elle n'est pas conforme à la norme Tempest.

Consulter La Politique pour plus de renseignements sur la norme Tempest.